



Déclarations et Discours

N^o 80/25

CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET DÉSARMEMENT: LE CANADA SOUHAITE UNE INTENSIFICATION DES EFFORTS

Déclaration de l'ambassadeur canadien pour le désarmement, M. Arthur Menzies, devant la Première Commission de la Trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 27 octobre 1980

...Le Canada considère sa participation aux négociations sur le désarmement et sur la limitation des armes comme l'un des aspects les plus importants de sa politique étrangère. La cause de la limitation des armements et du désarmement n'est autre que celle de la survie de l'homme sur notre planète. Parvenir à des accords contrôlables de limitation des armes est l'une des bases essentielles de la sécurité internationale et, en tant que telle, un objectif primordial pour le Canada. Aussi le premier ministre du Canada a-t-il présenté, lors de la Dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, une série de propositions destinées à limiter la croissance dangereuse des arsenaux nucléaires à travers le monde. Et, toujours pour contribuer à la réalisation de cet objectif, nous avons, pour la première fois, nommé un ambassadeur qui s'occupe des questions du désarmement.

Cette commission passe en revue les développements intervenus dans le domaine du désarmement, et ce à la lumière des événements récents. Les conclusions auxquelles nous parviendrons nous permettront d'évaluer les perspectives d'avenir. C'est ainsi que notre commission pourra se préparer à aborder l'année 1982, date de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, au cours de laquelle nous porterons jugement tant sur les mécanismes existants dans le domaine du désarmement que sur les progrès d'ordre général accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action. C'est pourquoi la période qui nous sépare de l'année 1982 est critique si nous entendons rompre l'impasse actuelle et prendre des mesures positives sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord dans le Programme d'action en vue de leur mise en oeuvre.

Le climat international actuel doit nécessairement avoir des conséquences sur nos débats. Un pays indépendant et non aligné a été envahi par un voisin plus grand et plus puissant. D'autres conflits militaires ont également éclaté. Dans le cadre du contrôle des armes, les paroles du premier ministre du Canada selon lesquelles les déclarations de bonnes intentions ne sauraient remplacer un désarmement réel, car il suffirait qu'elles soient violées une seule fois, prennent une signification toute particulière.

Le processus de contrôle des armes est péniblement lent, au mieux des circonstances. En 1979, nous nous attendions à la ratification du Traité SALT II (Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques) et nous espérions voir élaborer un traité d'interdiction complète des essais en 1980. Nous avons été déçus. La leçon à en tirer est que, en ce qui concerne la sécurité internationale établie au moyen de négociations de limitation des armes, le processus de négociation est inextricablement lié aux événements mondiaux. Nous regrettons que SALT II n'ait pas été ratifié. À notre avis, SALT II

Négociations
liées aux
événements
mondiaux